

Ordres du défilé

Service commémoratif des policiers et des agents de la paix canadiens

Colline du Parlement

Dimanche, 24 septembre 2023 @ 11h00

APERÇU

Le défilé doit se rassembler à l'intersection des rues Wellington et Kent, en face de la Cour suprême à partir de 9h00. Les participants et les participantes doivent être rassemblés dans leur colonne respective au plus tard à 10h00. Le défilé se mettra en marche à 10h20. Le Service commémoratif débutera à 11h00 et se terminera à 12h00 par un défilé devant les képis des policier(e)s et agent(e)s de la paix décédés.

Commandants du défilé

Le **Sergent Sébastien Paradis** commandera le Garde-à-vous à 10h20 et donnera les ordres de se METTRE EN MARCHÉ. Il donnera également les commandements durant le Service commémoratif au moyen du système de son installé sur le parterre de la Colline.

Officiers de défilé

Les officiers de défilé porteront un brassard rouge les identifiant avec l'inscription suivante : « Parade **Marshall** ou **Officier de défilé** ». Les officiers seront positionnés à l'intersection des rues Wellington et Kent dès 9h00 et pourront fournir direction et assistance avec la formation des colonnes. Des officiers seront assignés à chaque compagnie afin de faciliter l'arrivée des colonnes sur le parterre de la Colline du Parlement ainsi que pour aider à guider la sortie et le dispersement des compagnies.

Défilé

Le défilé doit se rassembler entre 9h00 et 10h00 sur la rue Wellington en face de la Cour suprême. Le défilé sera être formé de cinq (5) colonnes de quatre (4) par rang.

1. Colonne 1 - Colonne honorifique : Service de police d'Ottawa, Service de Police de Toronto, Service de Police de South Simcoe, GRC, Police Provinciale de l'Ontario, Service de Police d'Edmonton, Sureté du Québec
2. Colonne 2 : Agences fédérales – (GRC, Service Correctionnel Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Police Militaire, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada)
3. Colonne 3 : Agences Provinciales (Police Provinciale de l'Ontario, Sureté du Québec, Agences correctionnelles Provinciale et/ou territoriale)
4. Colonne 4 : Services de police régionaux et municipaux (A-L)
5. Colonne 5 : Services de police régionaux et municipaux (M-Z) et organismes internationaux

Les unités seront formées en rang de quatre (4) selon leur colonne assignée. Des officiers supérieurs ainsi que des commandants et des commandantes d'unités seront positionnés à la tête de leur unité/service avec leur drapeau respectif. Chaque compagnie doit être en ordre de rang serré avant le départ.

Ordres du défilé

Chaque compagnie sera menée par un corps de cornemuses et suivra sa formation assignée sur le parterre de la Colline du Parlement.

Parcours du défilé

Le défilé se déplacera vers l'Est sur la rue Wellington :

- En tournant à gauche sur la rue Mackenzie (soit le prolongement de la rue Bank au niveau de l'Édifice de la Confédération)
- En tournant à droite sur la Promenade Sud menant à l'Édifice de l'Ouest
- En tournant à gauche sur la Promenade Ouest
- Et, en tournant à droite pour se rendre sur le parterre de la Colline du Parlement

Les commandants et des commandantes d'unités émettront les commandements HALTE et À GAUCHE à leur unité/service respectif afin de faire face à l'Édifice du Centre.

Le Service commémoratif sera célébré sur le parterre et sera suivi par un défilement devant les képis des policiers, des policières, des agents et des agentes de la paix décédés. Les colonnes de compagnies suivront les directives des officiers de défilé relativement à la sortie et au dispersement.

Motocyclettes

Les motocyclettes s'aligneront sur la rue Wellington entre les rues Bank et Kent. A l'ordre de se METTRE EN MARCHÉ, les escouades de motocyclistes mèneront le défilé sur la Colline du Parlement depuis Wellington.

Les motocyclettes procéderont vers l'Est sur la Promenade Sud et quitteront sur la rue Wellington par la Grille Est.

Une escouade honorifique de motocyclistes du Service de Police de Toronto restera sur la colline du Parlement devant le Bloc Est durant le service.

L'escouade de motocyclistes du Service de Police de Toronto mènera le défilé devant les képis des policier(e)s et agent(e)s de la paix décédés.

Corps de cornemuses

Les corps de cornemuses se rassembleront sur le prolongement de la rue Kent, au nord de la rue Wellington. Chaque formation sera assignée à la tête d'une colonne de compagnies pour la conduire sur le parterre de la Colline du Parlement. Chaque formation continuera sa marche vers l'Est sur le parterre pour ainsi former un seul groupe de cornemuses devant l'Édifice de l'Est.

Tenue réglementaire

Les participants et les participantes doivent se conformer à la tenue réglementaire imposée par leur organisation et DOIVENT porter leur képi pendant toute la durée du Service commémoratif.

Coussins et Képis

La Commémoration fournira les coussins, mais les képis doivent être fournis par l'organisation à laquelle le membre défunt honoré appartenait.

Stationnement

Ordres du défilé

Il y a un nombre de places de stationnement limité aux alentours de la Cour suprême ainsi qu'à l'arrière de l'Édifice de la Justice et de l'Édifice de la Confédération. Alternativement, il est possible de stationner aux environs de la rue Wellington. Il est impossible de stationner sur la rue Wellington. **AUCUNE voiture n'est autorisée sur la Colline du Parlement.**

Note : Le Service de police d'Ottawa procédera à la fermeture des rues aux abords du parcours du défilé dès 8h30. Les routes seront réouvertes dès que tout le défilé aura rejoint le parterre de la Colline du Parlement.

Administration

L'administration du défilé et du Service commémoratif agit sous l'autorité du Comité du Service commémoratif.

Notes :

1. Le Service commémoratif aura lieu sur la Colline du Parlement, **peu importe la météo**. Veuillez porter la tenue vestimentaire appropriée.
2. La composition et la formation des colonnes de compagnies sont assujetties à être révisées selon le nombre de participants et de participantes et, conséquemment, ne pourront être déterminées qu'au point de rassemblement le jour même.
3. La sécurité de l'événement est assurée par le Service de police d'Ottawa ainsi que le Service de protection parlementaire.
4. De l'eau sera fournie au point de rassemblement et sur le parterre de la Colline du Parlement.
5. L'Ambulance d'Ottawa sera stationnée du côté ouest de la Colline, devant le centre d'accueil. Les commandants d'unité/contingent doivent garder un œil sur leurs troupes et appeler un maréchal ou un auxiliaire pour toute assistance.
6. En cas d'urgence, veuillez suivre les instructions du maître de cérémonie, des maréchaux et des membres du Service de protection parlementaire.
7. Les invités des participants au défilé doivent entrer sur la Colline du Parlement par les portes de la Reine et peuvent être soumis à un contrôle. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour votre arrivée.

Réception du Ministre de la Sécurité Publique

Une réception privée pour les familles des officiers honorés cette année sera offerte par l'honorable Dominic Leblanc, ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales, dans une salle de l'édifice de l'Ouest immédiatement après le service.

L'accès sera restreint aux familles invitées seulement.

Ils sont nos héros. Nous ne les oublierons jamais.